

Chères habitantes, chers habitants,

Nous sommes fiers de vous partager les avancements du projet agrivoltaïque qui va bientôt voir le jour sur la commune de Grignoncourt. Depuis plus d'un an maintenant, l'équipe Vent d'Est, Monsieur Grandieu, des partenaires scientifiques et techniques travaillent pour mener à bien ce projet avec les Vergers Grandieu.

Suite aux premières discussions entre Vent d'Est et les agriculteurs de la commune en juin 2021, Julien Grandieu s'est porté volontaire pour accueillir le premier projet. Les deux parties se sont ensuite engagées dans un partenariat de développement d'un projet dit de « démonstrateur », adapté à une installation sur un verger existant. A titre expérimental, la structure photovoltaïque sera installée sur 0,5ha de pommiers et 0,5ha de poiriers.

Le début des travaux, qui dureront environ 3 mois, est estimé au mois de décembre 2023. Après plusieurs années de retour d'expérience, un des objectifs sera de répliquer la technologie sur l'ensemble des Vergers.

Ce projet agrivoltaïque constituera un renfort pour l'exploitation, face aux nouveaux défis agricoles et énergétiques. Premier de son genre en France, il est le résultat d'une réelle coopération multisectorielle et d'une innovation technique au service de la résilience de l'exploitation agricole.

L'équipe et moi-même restons à votre disposition, N'hésitez pas à nous contacter !

A bientôt,

**Anne-Lise LECHAPELAIN**  
Cheffe de projet chez Vent d'Est



L'agrivoltaïsme est une nouvelle filière qui a pour but d'apporter **un appui** aux objectifs de **souveraineté agricole et énergétique**.

Une parcelle dite « agrivoltaïque » produit à la fois une denrée agricole **significative\*** et de l'électricité. Cette première reste, à tout moment du projet, prioritaire. L'installation électrique se construit **sur mesure**, en accord avec les pratiques et orientations agricoles en place.

Défini et adopté dans la **loi d'accélération des énergies**, l'agrivoltaïsme doit également apporter un service direct à la parcelle et est soumis à des règles strictes de suivi et de pérennité agricole.

\* Une orientation de la parcelle et des rendements en accord avec les historiques de production



### Gestion de l'eau : La structure aura un double effet sur la gestion de l'eau :

- Protection des arbres contre l'eau de pluie, véhicule principal de bactéries et maladies : anticipation d'une baisse des intrants nécessaires pour traiter, entre autres, la tavelure
- Des retours d'expériences sur projets similaires témoignent d'une diminution de l'évapotranspiration. On peut donc espérer une baisse des besoins d'irrigation en période estivale.



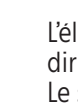
### Protection contre la grêle et le gel :

Les panneaux photovoltaïques protégeront les fleurs et jeunes fruits de la grêle et du gel qui impactent la production finale jusqu'à 90%. Les années 2019, 2020 et 2021 en ont notamment fait les frais. L'efficacité des filets de protection sera comparée à celle des panneaux.



### Protection face aux coups de soleil :

La semi-transparence des panneaux permettra d'apporter la lumière nécessaire à la photosynthèse et au développement des fruits. Néanmoins, les pommes, et poires, sont sensibles à un trop fort ensoleillement qui endommage les fruits par des coups de soleil. Nous attendons donc une diminution de la part des fruits endommagés lors de leur maturation.



### Utilisation de l'électricité :

L'électricité produite sera dans un premier temps, dirigée vers l'exploitation des Vergers Grandieu. Le surplus pourra par la suite être dirigé vers les riverains de la commune de Grignoncourt, et toute demande sera étudiée. **Si vous êtes intéressés pour en bénéficier, nous vous invitons à vous rendre à la réunion d'information du 25 mai 2023.**



**Anne-Lise LECHAPELAIN**  
Ingénieure agro-développement  
& Cheffe de projet  
Tél. 06 76 14 36 24  
anne-lise@vent-d-est.com



**VENT D'EST**

Développeur et Exploitant ENR

## NOS PARTENAIRES

### Sur ce projet agrivoltaïque, nous travaillons avec :

- Un conseiller arboricole expert au sein de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et membre du verger expérimental d'Alsace (VEREXAL), qui accompagne Julien Grandieu depuis son installation.
- Le Directeur de la ferme expérimentale de l'ENSAIA (École Nationale Supérieure en Agronomie et Industries Alimentaires). Ferme de La Bouzule (54).
- Pour l'inspection écologique du site et la partie administrative, nous avons fait appel à un bureau d'études strasbourgeois, Archimed Environnement.



## LES DÉMARCHES

### Demande d'évaluation au cas par cas

Par la classification de la structure « d'ombrière photovoltaïque », nous avons formulé une demande d'évaluation à l'Autorité Régionale de l'Environnement. Cette dernière devait se positionner et préciser si le projet nécessitait ou non une étude d'impact intégrale. Nous avons donc déposé le dossier à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui a confirmé que **ce projet n'était en effet pas soumis à évaluation environnementale**.

### Déclaration préalable :

Le projet aura une puissance électrique installée inférieure à 1 MégaWatt, nous ne sommes donc pas soumis à une demande de permis de construire. Nous déposerons en Mairie la Déclaration préalable, qui sera directement transmise et instruite en Préfecture.

## RÉUNION D'INFORMATION



L'équipe Vent d'Est et Julien Grandieu vous invitent à une réunion d'information qui aura lieu

**le 25 mai 2023 à 18h, à la Mairie de Grignoncourt**

Ce sera l'occasion pour vous de découvrir les détails du projet et de poser toute question qui vous semble pertinente.

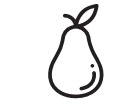
Nous présenterons également les modalités d'utilisation de l'électricité.



## CHIFFRES CLÉS



**16** rangées de pommiers



**12** rangées de poiriers



Environ **3 000** panneaux photovoltaïques semi-transparents



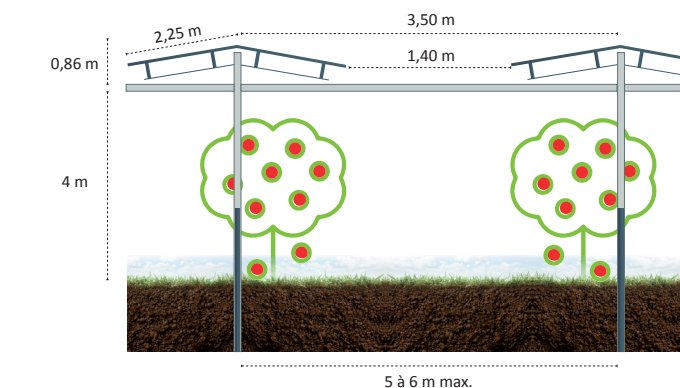
Une puissance installée de **500** kilowatts pour une production annuelle d'environ 1 Giga Watt heure.



## INSERTION DE LA STRUCTURE SUR LE VERGER



Exemple de structure agrivoltaïque chapeau/dôme



## LETTRE D'INFORMATION N°1

destinée aux habitants de la commune de Grignoncourt



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES VERGERS GRANDIEU

VENT D'EST  
Développeur et Exploitant ENR

